



Forum Régional Gand

Plateforme d'entreprises de Flandre occidentale et orientale
en collaboration avec le Voka et la Douane

PV

09.03.2018

CONVENORS	Daphne Renier (Voka) – Alain Muysshondt (AGD&A)
MODÉRATEUR	Annie Vanherpe (AGD&A)
SECRÉTAIRE	Kevin Volkaert (AGD&A)
PRÉSENTS	<p>Adins Olivia (Transuniverse Forwarding) Annys Dimitri (Portmade) Audenaert Filip (Volvo Group Truck Operations) Cals Frank (Bridgestone Europe) Cardoen Dorothy (AGD&A) Casier Sammy (Unilin) De Decker Charlotte (Volvo Car Belgium) Degheselle Rudy (PSS Belgium) De Jaeger Frank (Stora Enso) De Lattre Michel (Transuniverse Forwarding) De Strooper Peggy (AGD&A) Devos Christ (Barco) De Vuyst Annick (Becton Dickinson) Dierick Stephanie (North Sea Port) Duchi Pieter (Volvo Group Belgium) Goossens Filip (Jan De Nul-Dredging) Hebbelinck Bart (Citrosuco Europe) Keirse Evelien (TVH Parts) Leplae Sophie (TVH Parts) Mahieu Griet (AGD&A) Mennes Ellen (Orac) Merlier Saskia (Barco) Michiels Steven (ICO) Moerman Anita (ArcelorMittal Belgium) Opstaele Janny (Wallenius Wilhelmsen Logistics Zeebrugge) Osaer Kurt (Seabridge) Pottilius Dirk (Ziegler) Ramaen Sophany (AGD&A) Ryckbosch Yves (AGD&A) Sarrazyn Jeroen (AGD&A) Serbruyns Thomas (Barco) Van Cauwenberghe Patrick (MBZ) Vancoppenolle Tom (AGD&A) Vandenbrande Mieke (Orac) Van den Doorn Greta (EOC Logistics) Van der Biest Sven (AGD&A) Vandevyver Philippe (agence en douane Vandevyver) Van Veerdegem Guy (WH Brady) Van Weyenbergh Koen (Jan De Nul) Verbrugghe Tom (Deloitte) Vermeersch Marc (Barry Callebaut Belgium) Vermeersch Tom (Voka)</p>
EXCUSÉS	<p>Bataillie Patrick (J. Cortès Cigars) Lammertyn Luc (Sioen Industries) Neiryck Sarah (Daikin Europe) Ramos Sara (Bleckmann België) Seynhaeve Claude (Bekaert) Vandaele Jens (FCA Services Belgium) Vervaeke Kurt (Louis Dreyfus Company Belgium)</p>

Ouverture de la réunion

Alain Muysshondt souhaite la bienvenue aux membres présents.
Les points à l'ordre du jour de la réunion sont parcourus.

À la demande des membres et comme la région de Gand se compose de deux provinces, le sous-titre « Plateforme d'entreprises de Flandre occidentale et orientale en collaboration avec le Voka et la Douane » est ajouté à la dénomination « Forum Régional Gand ».

Point 1 à l'ordre du jour : accueil par la SA BARCO

T. Serbruyns et C. Devos (personne de contact AEO pour Barco) présentent l'entreprise Barco au moyen d'un PowerPoint (joint séparément).

Point 2 à l'ordre du jour : EIDR et réexamen des autorisations douanières existantes

T. Vancoppenolle, conseiller, service Opérations – CABC-SBC Gand, présente les modifications apportées à la législation en matière d'autorisations simplifiées. Les trois types de simplification sont examinés ainsi que les nouvelles conditions de l'autorisation EIDR. Il est en outre question des alternatives en matière d'EIDR. Le réexamen des autorisations existantes conformément aux dispositions du CDU et l'autorisation de garantie globale sont également évoquées.

Point 3 à l'ordre du jour : tour de table

Au cours de cette partie de la réunion, A. Vanherpe traite les questions posées par les membres.

Honda MEL a posé une question concernant l'adaptation du transit communautaire au 1^{er} mai 2018.

D. Cardoen a été contactée à cet effet, mais aucune réponse concrète n'a encore été apportée pour l'instant.

D. Cardoen souhaite profiter de l'occasion pour présenter le sous-groupe de travail Consolidation et inviter les membres intéressés à en faire partie. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur le site Internet du Forum National, [groupe de travail Sortie de marchandises](#). La prochaine réunion du sous-groupe de travail Consolidation aura lieu le 20 mars 2018. Pour obtenir de plus amples informations, vous pouvez également prendre contact avec D. Cardoen (dorothy.cardoen@minfin.fed.be).

Serait-il possible d'obtenir les nouvelles autorisations douanières de manière anticipée en vue du Brexit, même si les entreprises ne répondent pas encore entièrement aux conditions ?

I. Goossens a répondu à cette question comme suit : une entreprise doit toujours satisfaire aux conditions fixées au moment de la demande. En outre, il faut également tenir compte du fait que le demandeur ne sait peut-être pas comment le flux de marchandises va évoluer après le Brexit. Il est dès lors très difficile pour les autorités douanières de pouvoir fixer un cautionnement.

Qu'en est-il de l'automatisation des procédures d'urgence ?

S. Ramaen déclare que la circulaire relative aux procédures d'urgence sera adaptée, mais on ne sait pas encore dans quel délai. Un nouveau département « Processus et Méthodes » a vu le jour au sein de la Douane. Ce département est placé sous la direction de madame N. Delestienne, qui traitera cette question.

Les dispositions de la circulaire ECS peuvent-elles également servir aux documents T ?

Non. La réponse figure au § 7 de la circulaire C.D.537-D.D.277.560.

Barco demande l'état de la situation concernant l'apurement des documents d'exportation à Zaventem.

À cet égard, il est fait référence au procès-verbal du [groupe de travail Sortie de marchandises](#) du 19 janvier 2018.

A. Vanherpe souligne le fonctionnement de la plateforme électronique « Brucloud ».

Citrosuco demande s'il est correct que les documents T qui sont validés par voie électronique a posteriori (après le départ des marchandises), doivent être annulés (après la procédure d'urgence).

Oui. À cet égard, Y. Ryckbosch renvoie au § 113 de la circulaire C.D. 530.11-D.D. 276.585 « Procédure d'urgence globale (PLDA et NCTS) ».

Citrosuco déclare qu'il est problématique de récupérer la version papier de la déclaration estampillée d'un pays limitrophe.

Cette procédure est définie aux § 2 et 3 de la circulaire C.D.521.103-D.D.300.188 « Preuve alternative pour l'apurement du régime du transit communautaire ».

Le Voka demande des explications concernant la note de politique du 20 février 2018 « La Douane et le secteur portuaire privé unissent leurs forces contre le commerce illicite ».

La note en question est clarifiée. L'objectif est de sanctionner les contrevenants et non le commerce licite.

Point 4 à l'ordre du jour : clôture

Pour clôturer la réunion, un aperçu est donné du planning pour la publication des instructions et des circulaires.

D. Renier, Voka Flandre occidentale, indique que le Voka souhaite informer au mieux les entreprises au sujet des dernières évolutions concernant le Brexit, et ce, en collaboration avec la Douane. Des sessions d'information auront ainsi lieu le 23 avril 2018 au sein de l'entreprise ICO à Zeebrugge et le 4 mai 2018 au sein du Voka à Courtrai. Il est possible de s'inscrire directement auprès de D. Renier.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 08 juin 2018 au sein de l'entreprise Orac, Biekorfstraat 32 à 8400 Ostende.

Si vous souhaitez poser une question à laquelle une réponse sera apportée lors de la prochaine concertation régionale, vous pouvez la soumettre jusqu'au 1^{er} mai 2018.